

Compte rendu de la séance du vendredi 14 avril 2017

Président de séance : GIRAUD-GUIGUES Bernard

Présents : Monsieur Bernard ANCIAN, Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT, Madame Viviane DEL NEGRO, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Monsieur Bertrand GUYOT, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie LEGER, Madame Nelly MARÉCHAL, Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur Jean-Claude MINET, Madame Guylaine NICOD, Madame Pascale NIOGRET, Madame Marie PASSARD, Monsieur Bernard PERRET, Monsieur Emmanuel PHILIPPE, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Delphine RICHARD, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Marc SENE, Monsieur Renaud TROCCON, Madame Claudine VALLOT, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés : Madame Nathalie GERBER, Monsieur Vincent OLLIER, Monsieur Jean ROCHE, Madame Victoire VUAILLAT

Absents : Monsieur Nicolas CONTY, Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Monsieur Richard NIOGRET, Monsieur Jacques PUVILLAND

Représentés : Madame Evelyne BERTHET par Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur Frédéric LEROY par Monsieur Bernard PERRET, Monsieur André MARTINOD par Madame Nelly MARÉCHAL, Monsieur Marcel MARTINOD par Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Madame Marie-Hélène RICAULT par Madame Nathalie LEGER

Secrétaire(s) de la séance: Renaud TROCCON

Début de séance : 20h10

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil précédent
- Vote des taux d'imposition 2017
- Vote des budgets prévisionnels 2017
- Soumission d'une parcelle au régime forestier : section Sothonod
- Programme de coupe : forêt section de Sothonod
- Désignation des garants pour les coupes de bois 2017
- Modification d'une délibération : travaux bureaux Hotonnes
- Questions et informations diverses
 - * Démission d'un conseiller
 - * Démissions de personnel
 - * Travaux forestier 2017 : Forêt du DOUBS

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Une question sociale
- Gestion forestière de la section de Sothonod

Délibérations du conseil:

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017 (DE 2017 147)

Comme suite à l'intégration à la communauté de communes de Bugey Sud (CCBS) au 1^{er} janvier 2017, les taux intercommunaux des taxes directes locales sont modifiés. En effet, ces derniers sont inférieurs à ceux préalablement appliqués par l'ex Communauté de Communes du Valromey (fiscalité additionnelle remplacée par une fiscalité professionnelle unique).

Suite à la dissolution de la Communauté de Commune du Valromey (CCV) un SIVOM a été créé pour gérer les compétences non reprises par la CCBS. Ce SIVOM ne bénéficiant pas d'une fiscalité propre son financement est assuré par une participation des communes de l'ancienne CCV.

Afin de minimiser l'impact de cette nouvelle dépense sur le budget communal, l'adjoint en charge des finances propose d'augmenter les taux d'imposition. Il est important de rappeler qu'il ne s'agit que d'un rééquilibrage des taux, n'entraînant pas d'incidences sur la fiscalité des contribuables et ne remettant pas en cause le lissage des taux approuvé par délibération du 04/04/2016 (DE-2016-089).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	2016	2017
Taxe d'habitation	12.14%	14.36%
Taxe foncière (bâti)	9.73%	11.12%
Taxe foncière (non bâti)	43.47%	47.26%
Cotisation Foncière Entreprises	15.92%	Transférée à la CCBS

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 (DE 2017 148)

Budget PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Nouveaux crédits	1 624 468.08€	1 269 570.00€
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2016	0.00 €	0.00 €
REPORTS	002 résultat reporté	0.00 €	354 898.08€
	TOTAL	1 624 468.08 €	1 624 468.08 €
	INVESTISSEMENT		
VOTE	Nouveaux crédits	565 012.00 €	961 886.65 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2016	128 890.00 €	€
REPORTS	001 solde d'exécution reporté	267 984.65 €	€
	TOTAL	961 886.65 €	961 886.65 €
	TOTAL DU BUDGET	2 586 354.73 €	2 586 354.73 €

Budget BOIS

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Nouveaux crédits	191369.06 €	77 315.00 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	0.00 €	0.00 €
REPORTS	002 résultat reporté	0.00 €	114 054.06 €
	TOTAL	191 369.06€	191 369.06 €
	INVESTISSEMENT		
VOTE	Nouveaux crédits	152 100.00€	167 741.00 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	15 641.00 €	0.00 €
REPORTS	001 solde d'exécution reporté	0.00 €	0.00 €
	TOTAL	167 741.00€	167 741.00€
	TOTAL DU BUDGET	359 110.00€	359 110.06€

Budget EAU/ ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Nouveaux crédits	295 757.23 €	154 798.00€
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2016	0.00 €	0.00 €
REPORTS	002 résultat reporté	0.00 €	140 959.23€
	TOTAL	295 757.23 €	295 757.23 €
	INVESTISSEMENT		
VOTE	Nouveaux crédits	945 304.46 €	231 263.07 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2016	29 450.00 €	€
REPORTS	001 solde d'exécution reporté	0.00 €	743 491.39 €
	TOTAL	974 754.46 €	974 754.46 €
	TOTAL DU BUDGET	1 270 511.69	1 270 511.69 €

Budget SECTION DE SOTHONOD

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Nouveaux crédits	11 552.60€	9575.00€
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2016	0.00 €	0.00 €
REPORTS	002 résultat reporté	0.00 €	1977.60 €
	TOTAL	11 552.60 €	11 552.60 €
	INVESTISSEMENT		
VOTE	Nouveaux crédits	3 506.00 €	3 506.00 €
+		+	+
REPORTS	RAR exercice 2015	0.00 €	0.00 €
REPORTS	001 solde d'exécution reporté	0.00 €	0.00 €
	TOTAL	3 506.00 €	3 506.00 €
	TOTAL DU BUDGET	15 058.60 €	15 058.60€

Le conseil municipal, **ADOPTE** les budgets primitifs 2017

Programme de coupes : SECTION DE SOTHONOD (DE 2017 149)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2017 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Etat d'assiette

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir apporter au programme les ajouts, ajournements, ou modifications du mode de commercialisation ci-après

FORET SECTIONNALE DE SOTHONOD coupes non réglées

Parcelle 12, coupe d'amélioration de sapins, estimation 150 m³ sur 7.17 Ha, mise en vente sur pied en appel d'offre résineux d'automne.

Parcelle 13, coupe d'amélioration de sapins, estimation 75 m³ sur 3.19 Ha, mise en vente sur pied en appel d'offre résineux en automne.

2. Vente par contrats d'approvisionnements de bois façonné

DONNE POUVOIR à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Dans le but de favoriser l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel (permettant une réduction des frais d'assistance à maître d'ouvrage).

Programme de coupes forestières 2017 : annule et remplace la délibération DE 2017 029 (DE 2017 150)

Monsieur le maire donne lecture au conseil du programme de coupe 2017 transmis par les agents ONF.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes désignées ci-après
- 2 – Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Parcelles	Volume estimé en m3			Type de coupe	Destination	Commune déléguée
	Résineux	Feuillus	Taillis			
26	200			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE PETIT ABERGEMENT
27	200			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE PETIT ABERGEMENT
Nouv souv	150			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE PETIT ABERGEMENT
18	491	65		IRR	AJOURNEE EN 2018	LE PETIT ABERGEMENT
5	84			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
6	154			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
7	147			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
8	86			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
M	80	40		IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
B	100	100		IRR	Vente publique en bloc sur pied	HOTONNES

IRR irrégulière / AME : Amélioration

DONNE POUVOIR à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

DIT QUE M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles ci-dessus énoncées.

DESIGNE (pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage) comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière : **M. Jacques VINCENT FALQUET / M. Gilbert FAVRE / M. Abel VUAILLAT**

Travaux bureaux d'Hotonnes : modification de la délibération concernant le choix des entreprises (DE 2017 151)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 février 2017 concernant le choix des entreprises pour le réaménagement et l'isolation thermique des bureaux administratifs de la commune déléguées d'Hotonnes.

Il précise que l'entreprise CARRELAGE DU HAUT BUGEY a omis de chiffrer le carrelage et les plinthes de l'accueil. À la demande de la perception, il convient de modifier la délibération conformément au nouveau devis d'un montant de 3078€ HT.

Aménagement forestier section de SOTHONOD (DE 2017 152)

Lors du dernier aménagement la forêt sectionnelle et la forêt communale de Songieu ont fait l'objet d'un même document ou il est bien indiqué qu'une partie des parcelles appartient à la section de Sothonod et une partie à la commune de Songieu.

Cependant, dans la suite du texte, toutes ces parcelles sont regroupées sous le nom de forêt communale de Songieu, y compris dans l'arrêté d'aménagement.

La commune de Haut Valromey demande donc que soit reconnue la forêt sectionnelle de Sothonod composée des parcelles cadastrales :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha	Surface bénéficiant du Régime Forestier (Ha)
Haut Valromey	409A	488	Le Devin	5.7690	5.7690
		526	Le Devin	6.8660	6.8660
		527	Aux Féliaux	0.7860	0.7860
	409B	1	Les Buclos	50.8940	21.1500
		46	Les Naz	18.0890	18.0890
		149	L'Echaud	9.7875	9.7875
		150	L'Echaud	2.1812	2.1812

		259	Les Côtes Songieu	25.8010	25.8010
		273	Les Côtes Songieu	8.8725	8.8725
		274	Les Côtes Songieu	0.48	0.4800
		438	Les Côtes Songieu	4.8510	4.8510
TOTAL				134.3772	104.6332

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reconnaît que la section de Sothonod est propriétaire des parcelles désignées ci-dessus qui compose la forêt sectionnale de Sothonod.

Questions diverses :

Démissions :

Madame Laura VUILLERMET démissionne du Conseil Municipal.

Madame Nicole GUIDARD et Monsieur MORARD quittent les effectifs de la collectivité.

Gestion de la forêt :

Les travaux forestiers du Doubs s'élèveront cette année à 4260€ H.T. Ils consistent en le dégagement de plantation ou de semis et la maintenance des cloisonnements.

La délibération concernant l'application du régime forestier à des parcelles appartenant à la section de Sothonod est reportée au prochain conseil. Des informations complémentaires seront demandées.

Commission sociale :

La commission informe le conseil qu'une demande d'aide a été faite par des administrés de la commune. Un courrier de refus sera rédigé à leur intention.

Travaux :

Un devis sera demandé pour l'installation d'une antenne collective sur le bâtiment mairie du Grand Abergement à destination des différents locataires.

Fleurissement :

Cette année encore le fleurissement sera géré par chaque commune historique. Concernant Hotonnes, la commune ne verse plus de subvention au comité de fleurissement mais achète les plants pour l'association. À compter de 2018, le fleurissement sera géré par les agents techniques pour l'ensemble de la commune.

Pêche : la pêche a ouvert le 15 avril sur l'étang de Songieu. L'ouverture pour la pêche au brochet est prévue le 1^{er} mai.

PLU / Commission URBANISME :

Madame RIVIERE en charge de la commission urbanisme fait un compte rendu de la réunion regroupant les personnes associées à l'élaboration du PLU.

Une réunion publique aura lieu le 17 juin 2017.

Un questionnaire sera élaboré par le cabinet VERDI à destination de la population. Il est précisé qu'il sera important que les administrés le complètent. Un devis sera présenté à la commune pour la rédaction de ce questionnaire et l'organisation de réunions complémentaires.

Une réunion de la commission urbanisme aura lieu le 5 mai 2017 à 13h30.

SIEA :

M. Marc SENE, délégué au SIEA informe que lors de l'assemblée générale du SIEA il a été décidé que les communes aideraient au financement de la fibre optique à hauteur de 3€/habitants (1.5€ / habitant pour les grandes agglomérations).

Fin de séance 22h37

